



MAIRIE

D'

**ABIDOS**

64150

Tél./Fax 05 59 71 57 15



**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ABIDOS**

Le Maire de la Commune d'ABIDOS,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, L. 151-43, L. 153-60, L. 161 -1, L. 163.10, R.123-22, R.126-1 à 3 et R. 123-22 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ABIDOS approuvé le 03 mai 2016 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 64-2016-06-10-002 du 10 juin 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la Commune d'ABIDOS transmis le 17 juin 2016 à la Commune par M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques ;

**Vu** les plans et les documents annexés ;

**CONSIDÉRANT** que la servitude d'utilité publique mentionnée visée par l'arrêté doit figurer en annexe du Plan Local d'Urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le document d'urbanisme de la Commune avec l'annexion de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 par arrêté municipal.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ABIDOS est mis à jour à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents qui seront annexés au Plan Local d'Urbanisme approuvé et tenus à la disposition du public en Mairie d'ABIDOS et à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

**ARTICLE 4 :** La copie du présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera transmise à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Fait à ABIDOS, le 28 juillet 2016

Le Maire

Jean-Claude MIRASSOU

